Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212203202-20260622-DELIB15_26-DE



Département des Côtes d'Armor
Mairie de SAINT-NICODEME

N°15/2026

Séance du 22 juin 2026

Délibération 15/2026 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2020DC/071 en date du 22 juin 2026 du Conseil municipal de la commune de Saint-Nicodème portant sur la composition de la CLECT ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que par une délibération n° ../2026 en date du 22 juin 2026, le Conseil municipal a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le maire propose de désigner Mme NOTTEAU Delphine représentante de la commune au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que Mme NOTTEAU Delphine est désigné comme représentant au sein de la CLECT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire de Saint-Nicodème,
Xavier CHAMPAGNE

MAIRIE DE SAINT-NICODEME (Côtes-d'Armor)